

**LIBÉRATIONS<sup>2</sup>LO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)**

*Date de la  
convocation :*  
31 janvier 2024

**04. Budget primitif  
2024 du budget  
annexe Résidence  
Autonomie**

**Nombre de membres**

- › En exercice 14
- › Présents 10
- › Votants 10

L'an deux mil vingt-quatre le treize février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :** Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD et PANDREAU.

Messieurs ALBOUY, BUJOC, DE BATTISTA, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusée :** Madame PASQUIER,

**Absents :** Mesdames LE DILY et RIBIER et Monsieur ARNAUD.

Madame FAURE-FONTENAY est nommée secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

**IV – BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE**

**Vu** la délibération du 9 octobre 2020 par laquelle le conseil d'administration a approuvé la création d'un budget annexe de la résidence autonomie,

**Vu** le débat d'orientation budgétaire et le Rapport d'orientations budgétaires voté par le conseil d'administration du CCAS en date du 18 décembre 2023,

**Vu** le budget primitif de la commune voté par le conseil municipal le 8 février 2024,

**Vu** le budget primitif du CCAS voté le 13 février 2024,

**Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité des votant adoptent le budget annexe, par chapitre.**

**Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour sa section de fonctionnement à la somme de 495 649€. Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour sa section d'investissement à la somme de 15 525€.**

Le Président du C.C.A.S.  
Jean-Luc ALBOUY